



Public

Tout public Responsable et animateur santé-sécurité, Préventeur, Responsable hygiène et sécurité, directeur de site. Membre du CHSC, manager. Toute personne désignée pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise



Pré-requis

Aucun



Durée

3 jours – 24 heures

Horaires : 08h30 – 12h30

14h00 – 18h00



Organisation

Diagnostic / positionnement avant la formation.

Pédagogie en face à face : alternance entre les connaissances "terrain" et les apports théoriques.

Écoute active des besoins, réponse aux attentes tout en respectant les objectifs pédagogiques fixés.

Échange avec le groupe afin de faire ressortir les notions-clés de la formation.

Mise en pratique à travers des exercices issus du vécu professionnel des participants. Remise d'un support de cours numérique et/ou écrit. Remise d'une attestation de formation.



Évaluation

Évaluation sommative à travers un cas pratique à chaque fin de module.

LE DOCUMENT UNIQUE OU COMMENT PREVENIR LES RISQUES DANS L'ENTREPRISE

OBJECTIFS

Prendre toutes les mesures qui s'imposent pour préserver la sécurité, la santé et le bien-être des salariés et des apprentis au sein de l'entreprise

La prévention des risques professionnels est obligatoire dès lors qu'il y a un salarié ou un apprenti. Ne pas avoir ce document présente des risques pour le chef d'entreprise qui verra sa responsabilité engagée en cas d'accident.

PROGRAMME

Le cadre juridique des risques professionnels

Pourquoi et comment évaluer les risques professionnels ?

La démarche à respecter pour la mise en place et la rédaction du Document Unique

Faire le point sur la réglementation

- Les limites juridiques : la définition civile et pénale du dirigeant.
- Les réglementations en matière d'hygiène et sécurité.

Évaluer les risques au poste de travail

- Organiser son évaluation dans le temps.
- Les méthodes d'analyse des risques "a priori".
- Identifier les dangers.

Estimer et hiérarchiser les risques : apprécier la gravité, la fréquence ou la probabilité d'apparition du danger.

- Le cas particulier des risques explosion, incendie, atmosphère confinée.

Rédiger, organiser le suivi et l'évolution du document unique

- Recueillir les résultats de l'évaluation des risques.
- Les points clés pour répondre aux exigences de la loi.
- Faire vivre son plan Sécurité : organiser des bilans et mettre à jour son document unique.
- Optimiser son analyse des risques déjà réalisée dans votre entreprise.

Construire son plan d'actions et le suivre

- Agir sur les causes ou miser sur la détection pour diminuer les risques.



Public

Tout public Responsable et animateur santé-sécurité, Préventeur, Responsable hygiène et sécurité, directeur de site. Membre du CHSC, manager. Toute personne désignée pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise



Pré-requis

Aucun



Durée

3 jours – 24 heures

Horaires : 08h30 – 12h30

14h00 – 18h00



Organisation

Diagnostic / positionnement avant la formation.

Pédagogie en face à face : alternance entre les connaissances "terrain" et les apports théoriques.

Écoute active des besoins, réponse aux attentes tout en respectant les objectifs pédagogiques fixés.

Échange avec le groupe afin de faire ressortir les notions-clés de la formation.

Mise en pratique à travers des exercices issus du vécu professionnel des participants.
Remise d'un support de cours numérique et/ou écrit.
Remise d'une attestation de formation.



Évaluation

Évaluation sommative à travers un cas pratique à chaque fin de module.

- Décider et préparer un plan de maîtrise du risque.
- Formaliser son plan de maîtrise.
- Suivre l'efficacité des actions décidées.
- Le management des risques.
- Intégrer au plan d'actions de nouvelles actions correctives et/ou préventives.

Gérer et communiquer

- Identifier les acteurs internes et externes.
- Repérer les relations à établir et les moyens associés.
- Cibler les messages dans le temps.
- Assurer un retour d'expérience.